

Noël à Lomme

Marché de Noël

Dossier de candidature exposant

Occupation temporaire du domaine public

Dossier de candidature à retourner avant le 30 octobre 2020 à 17h00

Délai de rigueur,

A l'attention de :

Monsieur le Maire

Service animation vie associative

« Candidature au marché de Noël 2020 »

Pôle associatif Michelet 112 rue du XXème siècle

59160 LOMME

vieassociative@mairie-lomme.fr

La ville de Lomme (ci-après l'organisateur) organisera un marché de Noël du 19 au 30 décembre 2020.

Celui-ci se déroulera sur le parvis de l'Hôtel de Ville 72 avenue de la république. Toutefois, ce périmètre pourrait évoluer en fonction des impératifs liés à l'organisation de la manifestation ou pour des raisons d'ordre public.

Le présent appel à candidature est établi conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et définit les conditions générales d'attribution des titres d'occupation du domaine public délivrés par la Ville de Lomme dans le cadre de son marché de Noël 2020.

Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël seront :

- Samedi 19 décembre : 14h à 21h – inauguration à 18h
- Dimanche 20 et 27 décembre : 14h à 20h
- Lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 décembre : 14h à 19h
- Jeudi 24 décembre : 14h à 18h
- Vendredi 25 décembre : fermé
- Samedi 26 décembre : 11h à 20h
- Lundi 28, mardi 29 : 14h à 19h
- Mercredi 30 décembre : 14h à 16h

L'accès au marché de Noël est gratuit pour le public.

La ville de Lomme proposera aux artisans, commerçants sédentaires ou non, artistes, producteurs, associations, pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité, la location d'un chalet. Aucun emplacement de stationnement ne sera accepté à proximité directe du chalet pendant l'ouverture du marché de Noël.

Les chalets seront de dimension 3 x2 m ou similaire. Tous identiques, les chalets seront en bois ou habillés de bois classé antifeu M2/M3, de couleur chêne clair et étanches à l'eau. Ils disposeront d'un plancher en bois ou assimilé. Ils comprendront un auvent en façade avec comptoir ainsi qu'une tablette. L'entrée se fera par une porte latérale ou arrière avec serrure à clé.

L'équipement électrique sera d'une puissance électrique maximale par chalet jusqu'à 6 KW incluant une armoire électrique avec disjoncteur et protection 30 mA, un éclairage par boîtiers néons de 36 W ou par Leds ou équivalent, 4 prises de 16 A intérieures, un chauffage (le raccordement électrique extérieur étant à la charge du locataire) ainsi qu'une illumination individuelle à base d'une guirlande led ou de fil led sur la façade de chaque chalet ainsi que sur le dos du chalet pour la moitié des chalets.

Un gardiennage (sous réserve de la validation des mesures de sécurité proposées par la ville de Lomme à la préfecture) sera présent sur le marché de Noël :

- Entre 20h ou 21h jusqu'à 8h du matin par un vigile ou maître-chien d'une société

spécialisée

- Entre 8h et l'ouverture au public par la police municipale qui effectuera de nombreuses rondes

Pendant les heures d'ouverture, un vigile et des agents des services municipaux contrôleront les entrées et sorties.

Les candidats devront **impérativement** proposer à la vente des œuvres, articles, produits en rapport avec l'esprit de Noël et/ou mettant en valeur leur savoir-faire.

La participation au marché de Noël impliquera l'acceptation du règlement intérieur et de toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réservera le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement, après une mise en demeure restée sans suite. L'emplacement concédé à l'occupant concerne une parcelle du domaine public et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révoquant.

Les candidats présenteront un dossier complet à l'organisateur avant le 30 octobre 2020 à 17h.

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos, fiches techniques à l'appui, ...) afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente. Il devra être envoyé par mail à l'adresse vieassociative@mairie-lomme.fr ou par voie postale à l'attention de M le Maire Service animation vie associative « candidature au marché de Noël 2020 » Pôle associatif Michelet 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme.

Toutefois, compléter ou retourner un dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noël mais une demande de participation.

Une commission d'attribution se réunira afin d'examiner les candidatures, notamment les propositions d'articles et de produits qui seront mis en vente, et de choisir les exposants.

Les critères de sélection des candidats seront les suivants :

- Les qualité, variété et originalité des produits proposés,
- Leurs authenticités,
- La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël des objets ou produits (mise en scène, décoration intérieure du chalet) selon les éléments fournis dans le dossier de candidature
- La prise en compte des dimensions environnementales et éthiques conformément aux orientations municipales sur les TransitionS
- La complétude de leur dossier : tout dossier incomplet ne sera pas étudié

La sélection des candidats prendra en compte la diversité ainsi que l'équilibre des produits.

L'exposant proposera à la vente les produits proposés dans le dossier. Tout ajout de produit devra faire l'objet d'une demande de validation adressée à M le Maire de la ville de Lomme. A défaut, la ville pourra interdire la vente de produits non validés par la personne publique.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par la conclusion d'un arrêté municipal, soit d'un courrier de refus qui sera adressé au plus tard le 21 novembre 2020.

L'inscription des exposants retenus sera validée lorsqu'un arrêté municipal sera pris. L'exposant s'engagera à faire parvenir un chèque d'acompte pour la réservation de l'emplacement auprès du service animation vie associative au plus tard le 30 novembre 2020.

Ce chèque d'acompte ne sera pas remboursé si l'annulation de la part de l'exposant intervenait après le 07 décembre 2020.

A défaut de réception du chèque d'acompte avant le 30 novembre 2020, la candidature sera déclarée sans suite. La ville de Lomme se réservera le droit d'attribuer le chalet à un autre occupant.

La mise à disposition d'un chalet pour la période du 19 décembre au 30 décembre inclus s'élèvera à 380 euros. Sont compris dans ce montant la redevance d'occupation du domaine public, la location du chalet ainsi que l'électricité.

Le paiement s'effectuera en deux fois :

- Acompte : 50 % du montant de la redevance lors du retour des 3 exemplaires de l'arrêté d'occupation du domaine public,
- Solde : 50 % à régler le jour de l'arrivée de l'exposant, avant son installation dans un le chalet attribué auprès du régisseur.

Les candidats retenus devront mettre en place sur le chalet attribué temporairement par la ville de Lomme, leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser dans le cadre de l'occupation des espaces concédés, et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Madame **Monsieur** **Société (cocher la case correspondante)**

Nom : Prénom :

Nom du magasin ou de l'atelier :

Adresse personnelle : N°..... rue :

Code Postal : Ville :

☎ Téléphone portable (*actif pendant la manifestation*) :

@ email :

Adresse professionnelle (si différente) :

N°..... rue :

Code Postal : Ville :

☎ Téléphone portable :@ email (**obligatoire car l'arrêté municipal**

sera envoyé par mail) :

🌐 Site internet et/ou réseaux sociaux :

CANDIDATURE EN QUALITE DE : (*cocher la case correspondante*)

Artisan Producteur Artiste libre Revendeur Association

Autre (préciser)

Merci de joindre IMPÉRATIVEMENT à votre dossier les documents suivants :

- Artiste libre : certificat délivré par le Centre des impôts attestant de votre régularité auprès de l'administration fiscale valable pour 2020 et datant de moins de 6 mois
- Artisan : attestation d'inscription au registre de la Chambre de métiers et de l'Artisanat
- Commerçant : n° RC ou RCS (joindre un K-bis), carte de commerçant non sédentaire
- Producteur : photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA
- Association : une copie de la déclaration au Journal Officiel
- Autres : certificat URSSAF, daté de moins de 6 mois, formulaire INSEE

→ Pour tous :

- La grille tarifaire des produits proposés à la vente
- Une photocopie RV de la carte d'identité du candidat
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle pendant la période du marché de Noël,

En cas de « collectif », indiquer la personne référente qui sera l'unique interlocuteur de la Ville.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

PARTIE RENDUE ANONYME POUR LE PASSAGE EN COMMISSION DE SELECTION

LISTE DES PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE

Veillez cocher les cases correspondant aux produits mis à la vente :
En cas de produits multiples, merci de numéroter les catégories par ordre d'importance.

- Vente d'alcool (Détailler l'activité : bouteilles, au verre etc.)
- Alimentaire (merci de préciser) :
- Bougies - senteurs
- Photos- BD-Peinture
- Bijoux
- Textile - accessoires
- Décoration-arts de la table
- Jouets
- Collectif
- Autre (merci de préciser) :

La commission de sélection classera chaque candidat dans une catégorie déterminée le jour de la commission.

Produits ou articles issus de votre propre production artisanale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Produits ou articles issus de commerce d'artisanat qui ne relèvent pas de votre production :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

Produits ou articles issus de commerce industriel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**OBSERVATIONS ET PRÉCISIONS PERMETTANT D'APPRECIER
LA QUALITÉ DE LA CANDIDATURE**

Présentation détaillée de l'activité et/ou de la société :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Procédés de fabrication :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Provenance des matières premières des articles et produits proposés à la vente (les photographies de ceux-ci pourront être présentées en annexe) :

.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La prise en compte des dimensions environnementales et éthiques conformément aux orientations municipales sur les TransitionS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

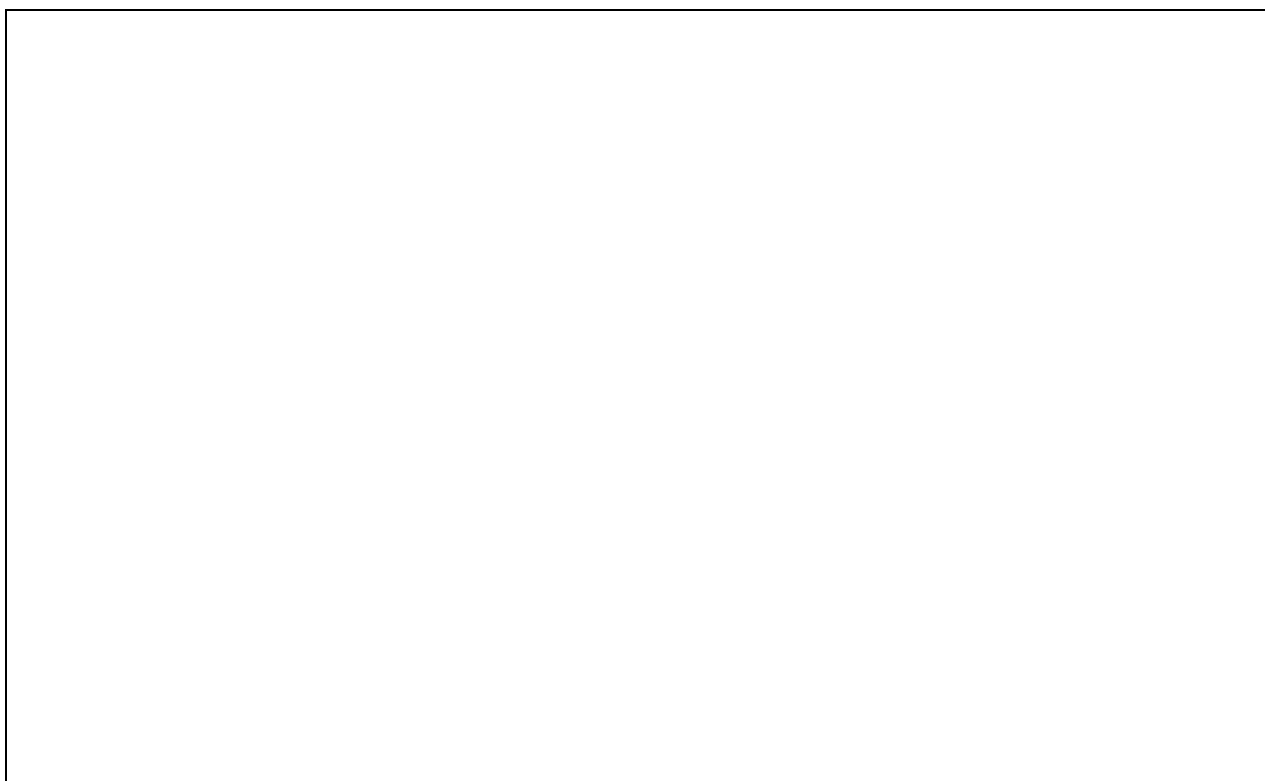
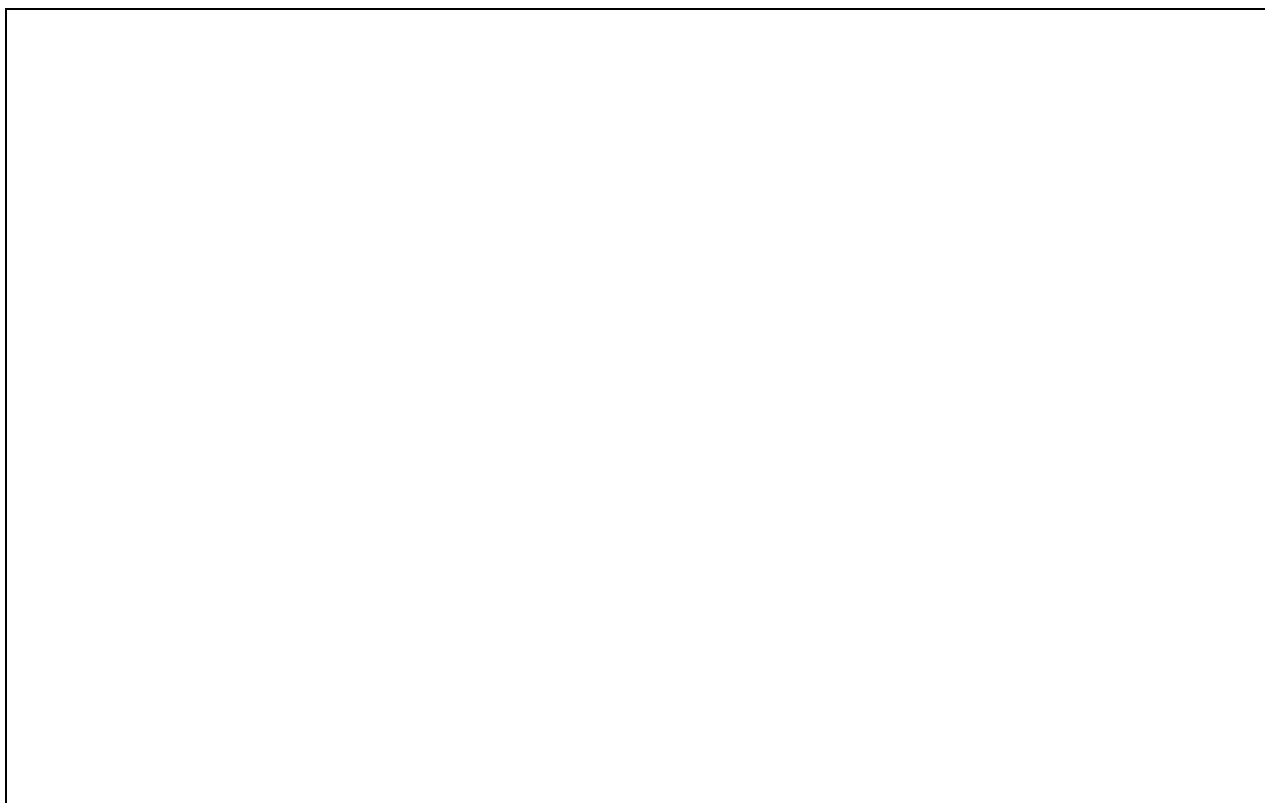
.....

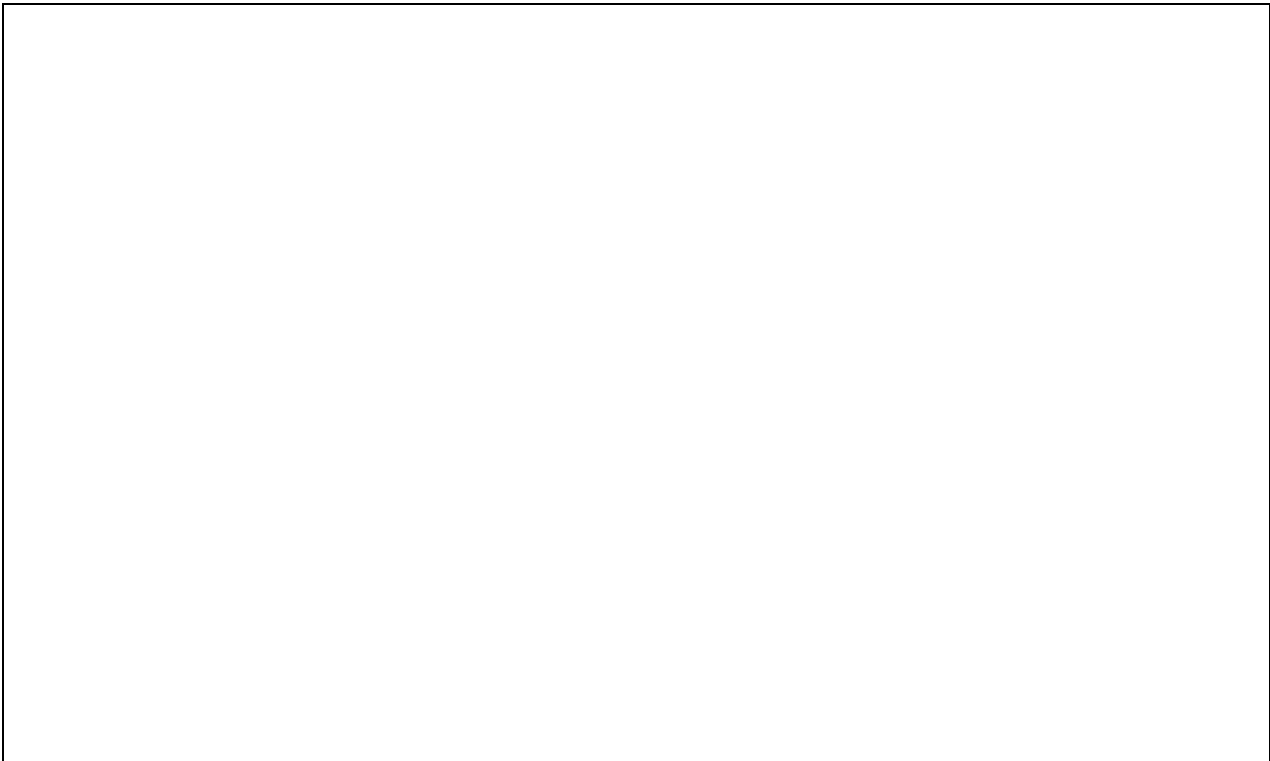
.....

.....

.....

PHOTOGRAPHIES





J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'attribution des chalets, du règlement intérieur du marché de Noël et m'engage sur l'honneur à les respecter en tous points,

Je déclare avoir fourni..... (*indiquer le nombre*) photographies en annexe du présent dossier à l'appui de ma candidature.

Fait à, le.....

Signature

Nom et prénom

Qualité

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)